

**Avis n° 2021/01-06  
relatif à l'accréditation de  
l'École navale  
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement et École**

<b>École navale</b>
Établissement : Public
Nom d'usage : EN Brest
Académie : Rennes
Site de l'école : Brest (Lanvéoc-Poulmic)

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mis à jour annuellement sur le site de la CTI.

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n°2014/05-04

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École navale, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École navale,
- Vu le rapport établi par Hervé DEVRED (membre de la CTI, rapporteur principal), Serge PRAVOSSOUDOVTCH (membre de la CTI, co-rapporteur), Christophe MEUNIER (expert auprès de la CTI), Naceur AMMAR (expert international auprès de la CTI) présenté lors de la séance plénière du 19-20 janvier 2021,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École navale	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'École :**

- Mettre en place un management de la Qualité au niveau de la Direction ;
- Mettre en cohérence les documents associés à la démarche compétences ;
- Mener des actions spécifiques dans les lycées et universités pour attirer plus de candidates ;
- Mettre en place une évaluation des compétences dans les domaines Sciences Humaines et Sociales et Responsabilité Sociétale des Entreprises en s'appuyant sur une démarche réflexive des élèves à la suite de leurs périodes de mise en situation.

L'École établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2023**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse [greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr).

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué au diplôme suivant :

	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École navale	2021	2025-2026

Délibéré en séance plénière à Paris, le 19-20 janvier 2021.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 février 2021.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON